BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 4 juillet 2017 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR: INTV1719419S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale l'Office français de l'immigration et l'intégration,

Décide:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Agnès Jolivet-Lequien, directrice territoriale adjointe à Grenoble, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant:

- 1. Aux missions dévolues à la direction de Grenoble telles que définies par la décision du 31 décembre 2013 susvisée;
- 2. A la gestion de la direction de Grenoble, notamment:
- à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la direction de Grenoble, dans la limite des crédits alloués;
- au renouvellement des contrats des agents vacataires (personnels infirmiers et enquêteurs logement);
- aux contrats des personnels recrutés pour deux mois maximum dans le cadre des renforts estivaux.

Article 2

La présente décision prend effet le 1er août 2017.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juillet 2017.

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, D. LESCHI